

## RAPPORTS

Service  
de l'Eau, de la  
Biodiversité et des  
Ressources

Pôle Nature

# Finalisation des prospections et mise à jour de la répartition de la loutre en région Auvergne

12/12/2012



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	19/10/12	Rapport de Catiche Productions
2	12/12/12	Relecture et mise en page de la DREAL Auvergne

## Affaire suivie par

<b>Patrick CHEGRANI</b> - DREAL Auvergne – Service de l'Eau, de la Biodiversité et des Ressources – Pôle Nature
Tél. : 04 73 17 37 33 / Fax : 04 73 17 37 73
Courriel : <a href="mailto:patrick.chegrani@developpement-durable.gouv.fr">patrick.chegrani@developpement-durable.gouv.fr</a>

## Rédacteur

**Charles LEMARCHAND** et **Yves BOULADE** – Catiche Productions



## Référence internet

Rapport disponible sur le site de la DREAL Auvergne [www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)

Rubrique « Eau, biodiversité, ressources » – « Nature et biodiversité » – « Espèces » – « Les Plans Nationaux d'Action (PNA) pour les espèces menacées » – « La déclinaison du PNA loutre 2010-2015 ».

# **SOMMAIRE**

<b>1 - INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - PROSPECTIONS 2012.....</b>	<b>5</b>
2.1 - Département de l'Allier.....	6
2.2 - Département du Puy-de-Dôme.....	6
2.3 - Département de la Haute-Loire.....	7
<b>3 - CARTE DE RÉPARTITION DE LA LOUTRE EN AUVERGNE.....</b>	<b>7</b>
<b>4 - CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>

# 1 - Introduction

Le Ministère en charge de l'Écologie (MEDDE) a engagé pour la période 2010 – 2015 un Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), dont la rédaction a été confiée à la Société Française d'Étude et de Protection des Mammifères (SFEPM ; Kuhn, 2009). Ce document fait état des connaissances relatives à l'espèce, des besoins et des enjeux de conservation et de la stratégie à long terme à adopter. La mise en œuvre de ce plan est synthétisée sous forme de 31 fiches-actions, visant à atteindre les cinq objectifs suivants :

Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur la loutre, sa répartition, ses possibilités de recolonisation, et mettre au point des outils d'étude performants et standardisés.

Objectif 2 : Trouver des solutions aux problèmes de cohabitation entre la loutre et les activités humaines.

Objectif 3 : Améliorer l'état de conservation de la loutre, notamment par des mesures de protection/restauration de l'habitat et des actions pour réduire la mortalité d'origine anthropique.

Objectif 4 : Informer, former et sensibiliser les gestionnaires, les usagers des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole ainsi que le grand public.

Objectif 5 : Coordonner les actions et favoriser la coopération pour l'étude et la conservation de la loutre, via la centralisation des données et la mise en réseau des acteurs et des partenaires.

La déclinaison pour la région Auvergne de ce plan d'actions<sup>1</sup> a été rédigée en 2011 (Lemarchand et al. 2011), faisant le point des connaissances relatives à la loutre en Auvergne : conservation, menaces et facteurs défavorables, actions déjà réalisées en vue de favoriser le maintien de la loutre dans la région, stratégie de conservation à long terme.

Le financement disponible pour cette première phase opérationnelle du plan d'actions a été ventilé vers :

- La mise à jour des prospections de terrain et une première approche de l'évaluation de la fonctionnalité de l'habitat en région (actions 1, 2, 5, 6 et 14). C'est l'objet du présent rapport ;
- La réduction de la mortalité due aux collisions routières via une campagne d'informations des services concernés (Direction Interdépartementale des Routes (DIR) du Massif Central et Conseils Généraux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme) (action 17) ;
- Des opérations de formation destinées à une meilleure connaissance et prise en compte de la loutre par différents opérateurs (actions 11, 13, 15, 21, 25, 27, 28).

---

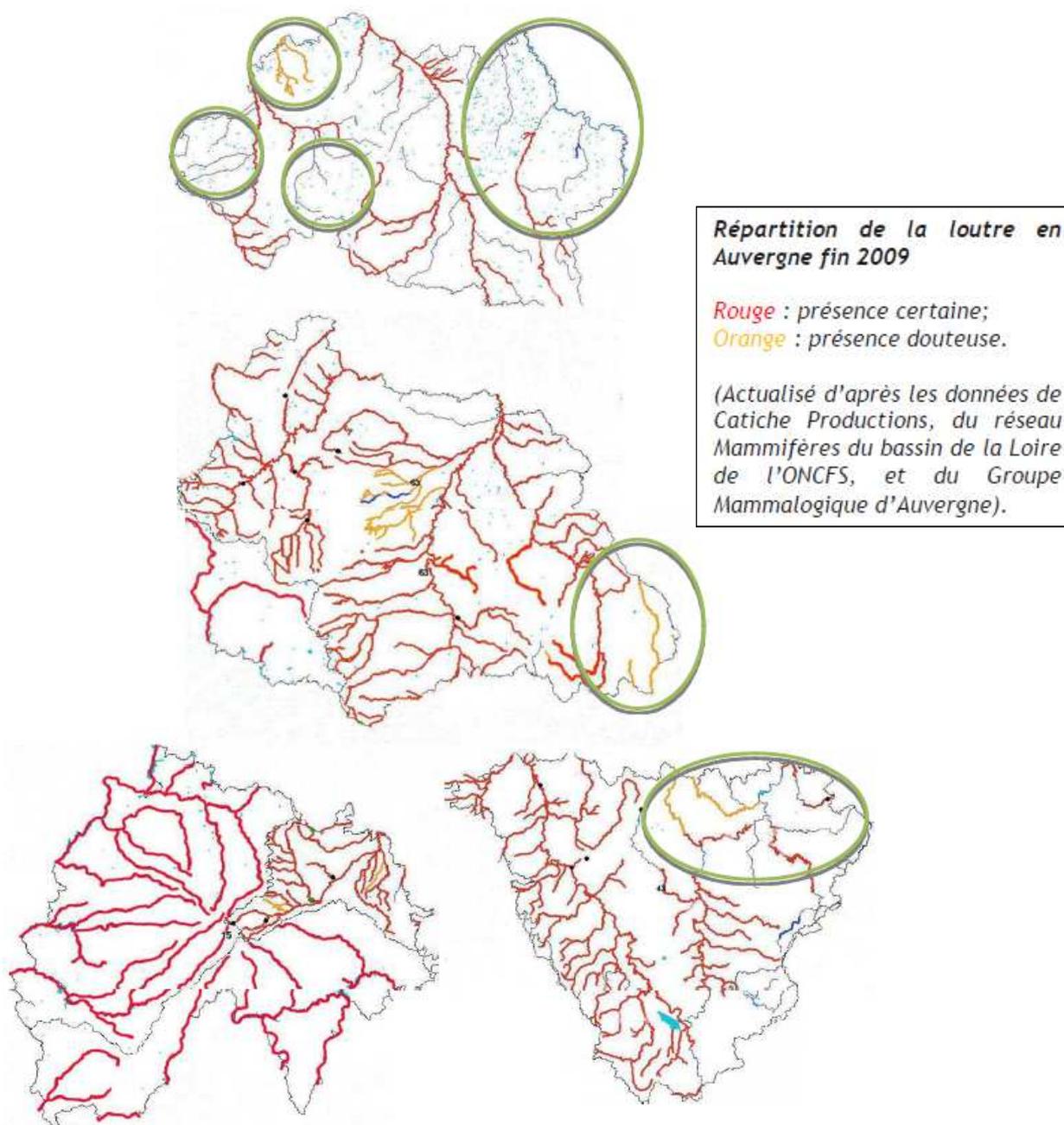
1 Cf. [http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA\\_loutre\\_Auvergne\\_CatichProd\\_2011\\_cle4818c4.pdf](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_loutre_Auvergne_CatichProd_2011_cle4818c4.pdf)

## 2 - Prospections 2012

Les prospections effectuées en 2012 ont concerné en priorité les secteurs les moins connus, ceux non encore réoccupés selon les dernières enquêtes régionales, ou ceux devant être confirmés, mentionnés sur la carte figurant dans la déclinaison régionale de 2011.

Ces zones prospectées sont ci-dessous entourées en vert, elles constituent environ 5 % du linéaire hydrographique de la région, les 95 % restants ayant été prospectés totalement indépendamment du déroulement du PNA (essentiellement par Catiche productions et l'ONCFS). Aucune nouvelle prospection n'a été entreprise en 2012 dans le Cantal, totalement recolonisé.

Au total 9 jours de prospections ont été réalisés entre juin et septembre 2012. Les résultats sont présentés successivement pour chaque département.



## 2.1 - Département de l'Allier

Les prospections ont d'abord concerné les affluents en rive gauche du Cher, à l'Ouest du département. La loutre est présente sur le Cher lui-même, la Magieure et l'Arnon dans cette partie du département, et sa présence est très probable sur la Meuzelle, témoignant d'une recolonisation globalement complète. Toutefois, la ressource piscicole apparaît localement assez faible, et plusieurs portions de cours d'eau sont apparues dégradées en termes de capacités d'accueil pour la loutre.

Les prospections ont ensuite concerné la partie amont du bassin de l'Aumance et de ses affluents, dont l'Oeil, où la loutre s'est avérée présente. Le bassin de l'Aumance apparaît donc totalement recolonisé, malgré, là encore, des dégradations de l'habitat de la loutre (atteinte à la continuité des ripisylves, chenalisation, lessivage agricoles).

Les cours d'eau et étangs de la Forêt de Tronçais et ceux situés près de celle-ci (étangs de Saloup, de Saint-Bonnet, rivières Sologne et Marmande, étang de Goule) ont été prospectés, sans permettre la découverte d'indices de présence de la loutre, qui semble donc absente de cette partie du département. La plupart de ces cours d'eau et étangs (ouverts à la baignade), et particulièrement le bassin de la rivière Sologne, semblent perturbés par des effluents agricoles et domestiques, comme en témoignent d'abondants dépôts de matière organique, une couleur grisâtre et une odeur particulièrement nauséabonde, également « subis » à l'exutoire de l'étang de Goule.

Les prospections menées en Allier ont enfin concerné la partie Est du département, et notamment les bassins du fleuve Loire et de certains de ses affluents en rive gauche comme l'Acolin, la Besbre, l'Engièvre et la Vouzance, à la limite de la Saône-et-Loire. Aucun indice de présence n'a été découvert sur l'Acolin, l'Engièvre ou la Vouzance, malgré de très nombreux postes de marquages potentiels et de très bonnes conditions de prospections. Sur les berges du fleuve Loire, la prospection est rendue délicate par la taille du fleuve et de l'habitat en général, et l'impossibilité d'examiner simultanément les deux berges d'un point de recherche, en dehors des ponts. Un signalement fiable a été rapporté en 2011 près de Pierrefitte-sur-Loire, mais n'a pas pu être confirmé. Aucun des nombreux secteurs favorables ne s'est avéré positif concernant la loutre sur le fleuve, sans toutefois que l'absence de l'espèce puisse y être certifiée, étant donné la faible probabilité de détection des indices de la loutre en zone fluviale et en situation de faible densité. Sur la Besbre enfin, la présence de l'espèce, documentée depuis plusieurs années jusqu'à Jaligny-sur-Besbre, n'a pu être confirmée que jusqu'en amont de Lapalisse au cours de cette campagne de terrain. En résumé, il semble que l'évolution de la situation de la loutre sur le bassin du fleuve Loire dans le département de l'Allier n'ait que très peu évolué ces dernières années, l'espèce y demeurant absente (affluents) ou faiblement représentée (fleuve Loire).

## 2.2 - Département du Puy-de-Dôme

Au sein de ce département, la situation de la loutre était déjà bien connue, et l'espèce est présente sur la totalité du bassin de la Dordogne amont (Sud-Ouest du département), sur les bassins de la Sioule, de l'Allier et de la Dore, le bassin de cette dernière ayant été recolonisé intégralement au cours des années 2000-2010.

Des indices de présence de loutre, probablement des individus en provenance de l'Allier à la recherche de territoires, sont désormais régulièrement rapportés sur les berges des cours d'eau de l'agglomération clermontoise (le Bédard, l'Ambène, l'Artière et la Tiretaine), ce qui renforce l'idée de la nécessité de réhabilitation de certaines portions à la capacité d'accueil

très faible, en raison de leur urbanisation très élevée (absence de ripisylve, berges canalisées, recouvrement).

Les seules zones où le retour de la loutre n'avait pas encore été constaté dans le département étaient les parties amont de l'Arzon et de l'Ance et de leurs affluents. Au cours des prospections menées en 2012, des indices nombreux et réguliers ont témoigné d'une recolonisation de l'Arzon, de l'Ance, et de son affluent la Ligonne, par l'amont, et donc probablement *via* des individus erratiques issus du haut bassin de la Dore, et recherchant de nouveaux habitats vers la Loire (à la fois le fleuve et le département, ici). A l'instar du Cantal, le Puy-de-Dôme apparaît donc comme totalement recolonisé par la loutre, à de très rares exceptions près.

### **2.3 - Département de la Haute-Loire**

Dans ce département, les bassins de l'Allier, de la Loire en amont du Puy-en-Velay et leurs affluents respectifs sont recolonisés depuis plusieurs années par la loutre. Les zones non recolonisées ou celles sur lesquelles les informations étaient les plus rares concernaient le fleuve en aval du Puy-en-Velay et jusqu'à la limite départementale, et plusieurs de ses affluents comme la Borne, l'Arzon et l'Ance, la Dunières, le Lignon et la Semène. L'équipe du Parc Naturel Régional Livradois-Forez a rapporté des indices réguliers sur les deux segments amont de la Borne et le lac de Malaguet, que nous avons en partie confirmés.

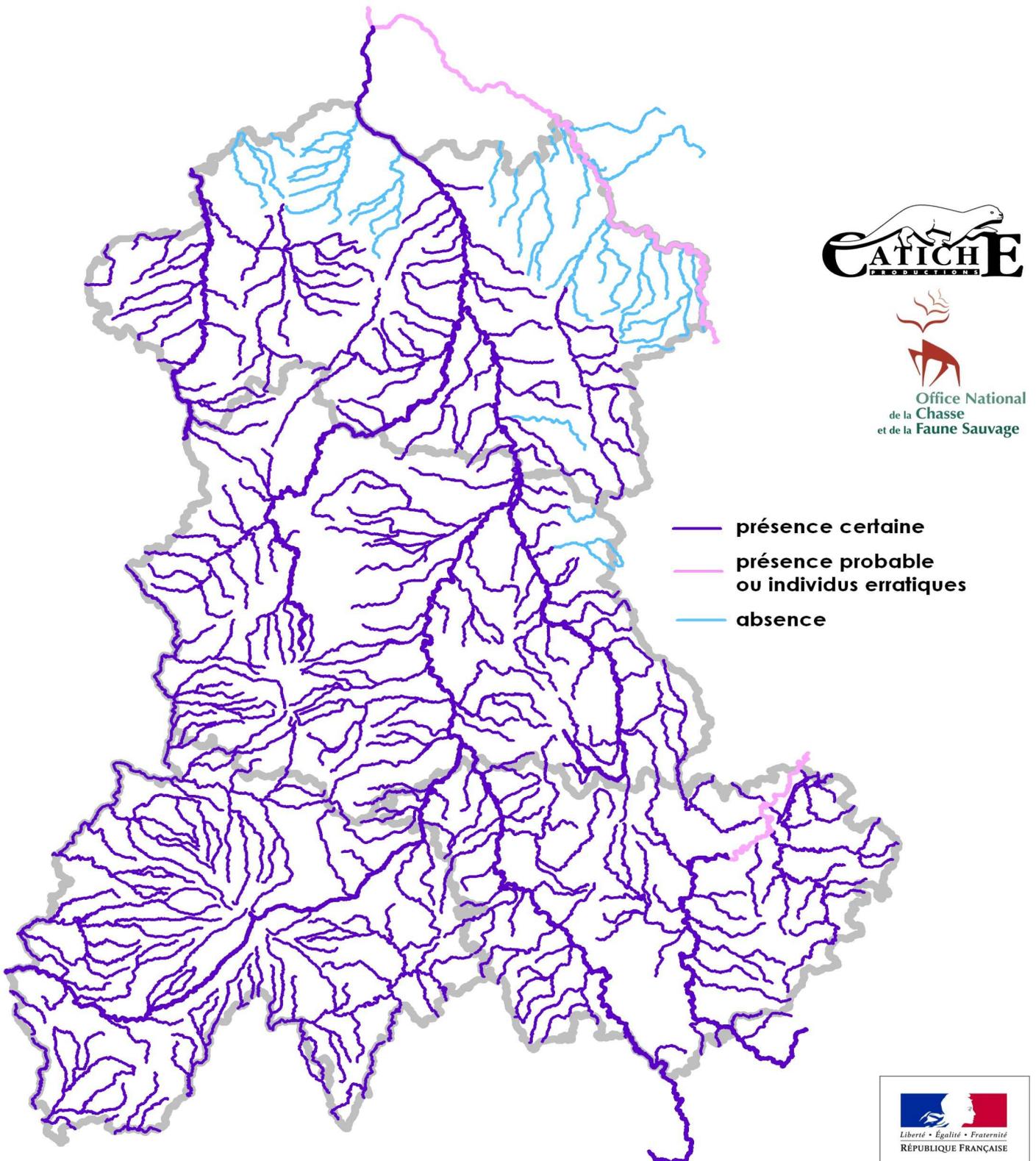
Sur l'Arzon et l'Ance, des indices permettent d'attester de la présence de la loutre jusqu'à la confluence avec la Loire, et des épreintes récentes ont également été découvertes sur la Dunières et la Semène.

Sur le Lignon, la loutre est bien présente en amont du barrage de Lavalette, mais les indices de présence sont plus clairsemés en aval et jusqu'à la confluence avec la Loire. Sur le fleuve Loire proprement dit enfin, les indices restent peu abondants, mais sont néanmoins régulièrement rapportés. Il est probable que les densités de populations soient encore relativement faibles sur le fleuve. La quasi-totalité des cours d'eau du département est donc de nouveau fréquentée par la loutre, et les prospections qui seront menées à l'avenir permettront de confirmer cette dynamique active de recolonisation, jusqu'aux pleines capacités d'accueil de l'habitat local.

## **3 - Carte de répartition de la loutre en Auvergne**

La carte figurant page suivante a été réalisée par la DREAL Auvergne, en utilisant les données disponibles en septembre 2012, saisies sous SIG.

## RÉPARTITION DE LA LOUTRE EN AUVERGNE EN 2012



Carte réalisée en septembre 2012 par la DREAL Auvergne  
Données Catiche Productions et ONCFS

## 4 - Conclusion

Les prospections menées ces dernières années, et particulièrement en 2012 ont permis de compléter la connaissance relative à la répartition de la loutre en Auvergne, pour laquelle nous avons désormais une représentation exhaustive et récente.

Le mouvement de recolonisation naturelle, entamé il y a près de quatre décennies sur les hauts bassins de la Dordogne et de l'Allier, permet à l'espèce d'occuper aujourd'hui la très grande majorité du réseau hydrographique régional.

Le fleuve Loire, tant en Haute-Loire que dans l'Allier, ne présente pas encore de fortes densités, mais les progrès notés sur de nombreux affluents vont certainement permettre une recolonisation complète, si les mesures de restauration des habitats et des populations d'espèces servant de ressource, et d'amélioration de la qualité de l'eau sont poursuivies à l'avenir.

L'arrivée de la loutre dans les départements limitrophes de l'Auvergne, notamment la Loire et la Saône-et-Loire, est un événement riche d'espoir pour les territoires désertés par l'espèce, et ouvre la voie à la recolonisation des bassins du Rhône moyen, de la Saône, et d'affluents de la Seine.

L'Auvergne a la responsabilité majeure de constituer désormais pour la loutre en France un vivier important, un ensemble d'habitats en bon état et fonctionnels pour l'espèce et une source d'individus qui utiliseront les corridors écologiques, en voie d'identification et de restauration, comme voie de reconquête. Au-delà de la qualité et de la richesse des habitats qu'elle utilise, la loutre est en effet un très bon révélateur de la qualité et de la fonctionnalité des corridors biologiques naturels.



**Direction régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
AUVERGNE**

7 Rue Léo Lagrange  
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex  
Tél : 33 (04) 73 43 16 00  
Fax : 33 (04) 73 34 37 47

